

**COMPTE RENDU DE REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 Avril 2017
A 20 heures**

Etaient présents : MEDAMES : COCHAUT R - LE BŒUF K
MESSIEURS : CAVROT H - MENU N – M VARLET J - TERRASSIN C

Etaient absents excusés : MONSIEUR CARON V (donne procuration à Mme LE BŒUF) - MADAME AUDE BONNET -
MADAME BOTTIN L (donne procuration à M CAVROT H)

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme VARLET

Objet : Vote des taux d'imposition 2017

Monsieur le Maire rappelle les engagements qui ont été pris lors des dernières élections municipales.

Nous avons promis de revoir la fiscalité communale pour être en cohérence avec les villages voisins.

Mr le Maire rappelle les taux moyens départementaux, les taux nationaux et les taux en hausse des villages avoisinants.

NIVEAU	NATIONAL	DEPARTMENTAL	COMMUNAL
TAXE HABITATION	24.38	25.18	18.12
TAXE FONCIER BATI	20.85	21.54	16.02
TAXE FONCIER NON BATI	49.31	31.76	21.66

Suite à la baisse des dotations de l'état, la commune a choisi de ne pas augmenter ses taux depuis 2014. Pour rappel la commune touchait une dotation de fonctionnement de 20577 euros en 2014, en 2017 la commune touchera 9277 euros soit 12300 euros de moins (cela représente l'équivalent d'une augmentation de 23% d'impôts).

La commune a baissé sa taxe d'aménagement de 5% à 1.5% et ses tarifs d'assainissement (suppression du forfait et baisse des tarifs du m3).

Mr le maire rappelle qu'en augmentant pas ses taux d'impositions, la commune percevra également moins de dotation de péréquation et de solidarité.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide, à l'unanimité des membres présents de ne pas augmenter les taux et de retenir les pourcentages suivants pour l'année 2017 :

Taxe d'habitation	18.12 %
Taxe sur le foncier Bâti	16.02 %
Taxe sur le foncier non bâti	21.66 %

Objet : Subventions

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'octroyer**
 - * 700 euros au Comité des Fêtes
 - * 80 euros à l'ADMR
 - * 25 euros à l'ACPG-CATM
 - * 25 euros à l'UNC de Guignicourt
 - * 50 euros au panier solidarité
 - * 50 euros à l'association HARMONIE

Objet : Approbation Budget primitif 2017 – Commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2017, présenté par Monsieur Cédric TERRASSIN, Maire.

Ce budget s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses : 270 216,51 euros
	Recettes : 270 216,51 euros

INVESTISSEMENT	Dépenses : 48 017,34 euros
	Recettes : 48 017,34 euros

Divers :

Mr Varlet annonce qu'il reversera une partie de son indemnité de fonction et a remis un chèque de 655 euros au président du comité des fêtes.

Fin de séance à 21h30